



Droit d'auteur et collaboration

Par Lauran

Bonjour,

Je suis une jeune costumière et sculptrice spécialisée dans le latex. Une metteuse en scène / costumière m'a proposé de réaliser un sol en latex pour son projet, qui se déroule en plusieurs phases. La première phase est une recherche : 5 jours de travail pour 500 €, dans le but de présenter un teaser de sa future pièce à des programmeurs et de demander des financements pour la création finale de la pièce et d'un sol de 4m x 5m.

Elle m'a proposé ce projet comme une collaboration scénographique, en m'aidant sur la création du sol. Or, elle n'a aucune technique pour la réalisation de ce sol, et je vais devoir lui apprendre, ce qui ne m'apporte pas vraiment d'aide. C'est elle qui me donne ses envies, mais c'est moi qui vais les interpréter en fonction de ce qui est techniquement possible. Même si, au fil de la recherche, elle me dit « ça je veux », « ça je veux pas », ou « ça ce serait mieux comme ci ou comme ça », j'ai plus l'impression d'être la créatrice du sol répondant à une commande, plutôt qu'une collaboratrice dans une création scénique.

Dans ce contexte : est-ce vraiment une collaboration si elle me dit qu'elle veut un sol en latex, que je lui montre ce qui est possible, que je sache comment le réaliser, et qu'elle me sert surtout d'assistante ? Je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.

De plus, elle me mentionnera en création scénographique et costume avec elle et une autre personne, mais j'aimerais plutôt avoir une mention claire comme créatrice sol latex ou designer latex.

Je veux protéger mon travail et ma technique, surtout après qu'un ami m'ait raconté avoir déjà passé un entretien avec cette personne pour être son assistante. La metteuse en scène lui avait posé plein de questions techniques sur son projet pour prendre des notes, ne l'avait jamais embauché ensuite, et avait utilisé les conseils que mon ami lui avait donnés.

Cela m'a fait requestionner ce projet. J'avais un très bon contact au début mais ça m'a fait réfléchir. Surtout que lors du rendez-vous, la metteuse en scène m'a dit que ça faisait longtemps qu'elle avait envie de travailler le latex. donc j'ai un peu peur qu'elle utilise la phase de recherche pour voir comment je fais, et qu'ensuite, pour la phase suivante, elle réalise le sol elle-même, sans m'engager.

Malgré tout, j'aimerais réaliser ce projet, car c'est une opportunité et que le projet est chouette.

J'aimerais donc savoir comment me protéger, quel type de contrat serait le plus approprié, et si ce contrat serait valable si je le fais, sachant que je suis déclaré à l'URSSAF en France et la personne à la SMART en Belgique.

Est-il aussi possible de mettre une clause de garantie d'embauche pour les prochaines étapes du projet ?

Merci pour votre aide et d'avoir pris le temps de me lire.

Par ESP

Bienvenue et bonjour

Il est important que vous soyez immatriculée à l'URSSAF, mais ce n'est pas un élément primordial dans votre sujet, lequel concerne la juste qualification d'une relation de travail, la protection de votre propriété intellectuelle et la juste rémunération de votre expertise technique.

Cela passe sans doute par un contrat de prestation de service/commande bien cadré juridiquement et nous ne pourrions pas vous aider beaucoup ici.

Il est à mes yeux primordial de voir un avocat spécialisé en droit des Contrats et droit des Affaires.